



COMMUNE
DE
CROISILLES
62128

Tél. : 03.21.07.57.57

Email : courrier@mairie-croisilles.fr

Internet : www.mairie-croisilles.fr

Compte Rendu Conseil municipal du 15 octobre 2021

Tableau de présence :

Serge BILLAUT	P	David BULCOURT	P
Elisabeth BULTEEL	P	Laure CORDONNIER	AE (Cécile Markowski)
Mickael CUVELLIER	P	Gérard DUE	P
Xavier CHRETIEN	P	Alain GREBERT	P
Ludivine JAMPIERRE	P	Raphaëlle MAGGIOTTO	P
Cécile MARKOWSKI	P	Brigitte MERLIN	AE (David Bulcourt)
Mathieu REBOUT	AE (Xavier Chrétien)	Hervé SAINT-POL	AE (Gérard Dué)
Caroline SANTERNE	P	Eric SELLEZ	P
Fabien SELLIER	P	Monique VANDEWALLE	P
Jean-Paul WISSOCQ	P*		19 votants*

P : Présent – AE : Absent Excusé – ANE : Absent Non Excusé – () : procuration

() Monsieur Wissocq est arrivé à 18h20 et n'a pas pris part au vote des deux premières délibérations.*

Secrétaire de séance : David Bulcourt

Ouverture de la séance à : 18h05

Déroulé de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28/08/21

Il vous est demandé d'approuver le compte-rendu.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

2. Extension du périmètre du SIESA – Adhésion de la commune de Saint-Léger

Il vous est demandé d'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Léger au SIESA.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

3. Nouvelle compétence de la CCSA – Compétence Santé Alimentation et actions PCAET

La CCSA a adopté de nouvelles compétences qu'il convient de faire valider en conseil municipal.

Délibération 2021-082 du 16 septembre 2021

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité de réfléchir à la mise en adéquation des statuts de l'intercommunalité avec les actions qui commencent à émerger à la suite des études menées dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air et Energie Territorial (PCAET), du Contrat Local de Santé (CLS) et du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

A ce titre, Monsieur le Président rappelle le débat engagé lors du conseil communautaire du 7 juin dernier qui s'est traduit par l'adoption de nouvelles compétences venant s'ajouter aux compétences existantes de l'intercommunalité.

Monsieur le Président fait état également des observations de la Préfecture concernant cette délibération qui mêlait à la fois l'ajout de nouvelles compétences nécessitant le respect d'une procédure de validation par chaque conseil municipal des nouvelles compétences exercées conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en application des dispositions de l'article L. 5211-17 dudit Code et les précisions apportées à l'intérêt communautaire de certaines actions qui relèvent de la compétence exclusive du conseil communautaire dans le cadre d'une délibération prise à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés en application de l'article L. 5214-16 IV du même code.

Monsieur le Président évoque la réflexion initiée dans le cadre de l'opération Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) qui a abouti à l'élaboration d'un schéma d'installation de recharge pour les véhicules électriques comprenant 18 bornes réparties sur l'ensemble du territoire communautaire.

Monsieur le Président précise la nécessité de décliner dans le cadre d'une nouvelle compétence facultative cette action pour en permettre la mise en œuvre du schéma territorial d'installations de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) permettant de favoriser l'électro-mobilité.

Monsieur le Président évoque ensuite la rédaction de la compétence facultative sur la santé ainsi libellée : Programme de prévention et de Promotion de la santé à destination des habitants du territoire dans la refonte des statuts intervenue suite à l'entrée en vigueur de la loi Notré (délibérations 2016-080 et 2016-081 du 21 septembre 2016).

Monsieur le Président rappelle le processus de réflexion et de contractualisation avec l'Agence Régionale de Santé qui s'est traduit par la signature d'un contrat local de santé pour la période 2020- 2023. Le programme d'actions issu de ce contrat s'articule autour de trois axes de développement : la promotion de la santé des enfants et des jeunes, l'accompagnement du vieillissement de la population et le soutien aux aidants et l'attractivité du territoire en vue de lutter contre la désertification médicale.

Afin de pouvoir mettre en œuvre les actions de ce programme, Monsieur le Président propose de préciser la compétence facultative Promotion de la santé de l'intercommunalité de la façon suivante :

- Pilotage, coordination et animation du programme pluriannuel de santé à partir du contrat local de santé et des actions de sensibilisation, d'information, de prévention et de soutien aux acteurs et opérateurs locaux,
- Création, construction et entretien d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Bapaume s'inscrivant dans l'axe attractivité du territoire du contrat local de santé.

Sur le plan de l'alimentation, Monsieur le Président indique que l'intercommunalité vient d'être labellisé par l'Etat au titre de son projet alimentaire territorial ce qui permet d'entrer en opérationnalité dans le cadre des différentes études engagées visant à offrir une restauration collective de qualité respectueuse du cadre posé par la loi Egalim en termes d'approvisionnement local mais également en termes de produits bio, à réduire le gaspillage alimentaire, à offrir enfin une alimentation de qualité pour tous.

Monsieur le Président propose de créer une compétence alimentation qui n'existe pas aujourd'hui statutairement. Cette compétence entrera dans le champ des compétences facultatives de l'intercommunalité.

La proposition rédactionnelle est la suivante :

- Promotion et soutien à une alimentation saine et durable pour tous par la définition et la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial, par l'animation d'une gouvernance avec l'ensemble des opérateurs des systèmes alimentaires locaux, par l'accompagnement des communes et des acteurs locaux dans la mise en œuvre de leur politique de restauration collective, par la sensibilisation du grand public à une alimentation durable.

Monsieur le Président précise qu'il convient de rapporter les délibérations n°2021-026 du 3 mars 2021 et n°2021-074 du 7 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de rapporter les délibérations 2021-026 du 3 mars 2021 et 2021-074 du 7 juin 2021 ;
- d'approuver les modifications des statuts de l'intercommunalité en précisant et en ajoutant les éléments suivants aux compétences facultatives exercées par l'intercommunalité du Sud Artois :

Compétence facultative transition écologique

Ajout : Mise en œuvre du schéma territorial d'installations de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) permettant de favoriser l'électro-mobilité sur le territoire communautaire.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Compétence facultative Santé

Ajout : Pilotage, coordination et animation du programme pluriannuel de santé à partir du contrat local de santé et des actions de sensibilisation, d'information, de prévention et de soutien aux acteurs et opérateurs locaux. Création, construction et entretien d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Bapaume s'inscrivant dans l'axe attractivité du territoire du contrat local de santé.

Les conseillers demandent des précisions quant à la prise en charge de la MSP de Croisilles. Monsieur le Maire précise qu'à minima, en cas d'extension et pour tous les travaux d'entretien à venir, ce serait la CCSA qui prendrait à sa charge le financement.

Monsieur le Maire précise que la CCSA prendra à sa charge le prêt et les montants déjà versés par la Commune de Croisilles.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
2	0	17	0	19

Compétence facultative Alimentation

Ajout : Promotion et soutien à une alimentation saine et durable pour tous par la définition et la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial, par l'animation d'une gouvernance avec l'ensemble des opérateurs des systèmes alimentaires locaux, par l'accompagnement des communes et des acteurs locaux dans la mise en œuvre de leur politique de restauration collective, par la sensibilisation du grand public à une alimentation durable de qualité pour tous.

- de solliciter de chaque conseil municipal des communes de l'intercommunalité du Sud Artois une délibération concordante à cette modification statutaire.
- de solliciter de Monsieur le Préfet du Pas de Calais la prise d'un arrêté venant modifier les statuts de l'Intercommunalité du Sud Artois à la fin du processus de validation de cette délibération par le conseil municipal de chacune des 64 communes de l'intercommunalité.

Monsieur Chrétien demande ce que cette compétence va générer pour la commune.

Monsieur le Maire précise que cette compétence a pour vocation de mettre en avant et en valeur les circuits courts.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

4. Création d'un poste d'adjoint administratif (cadre C)

Aux vues de la mise en place du service des cartes d'identité et passeports, il devient nécessaire de renforcer l'accueil et le secrétariat de la Mairie.

Le poste n'a pas vocation d'être occupé par un fonctionnaire territorial, à l'heure actuelle.

Il s'agit d'employer une personne en contrat à durée déterminée à plus ou moins 20 heures semaine selon les besoins, tout en sachant que l'Etat subventionne le poste dédié au service des titres à hauteur de 80%

Il vous est demandé d'approuver la création de ce poste.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
1	0	18	0	19

5. Durée du temps de travail

La circulaire 2021-77 du 6 octobre 2021 précise que l'article 47 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a abrogé les régimes légaux dérogatoires de travail instaurés avant la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001.

Les collectivités doivent définir dans un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes de nouvelles règles de travail devant être mises en place au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

La commune de Croisilles n'est, a priori, pas concernée par la suppression d'un régime dérogatoire mais nous vous proposons d'adopter les règles d'organisation suivantes :

Durée quotidienne :

- La durée quotidienne du travail ne peut excéder 10 heures
- Les agents bénéficient d'un repos minimum de 11 heures
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 12 heures
- Le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne peut dépasser 48 heures par semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives
- Les agents doivent disposer d'un repos hebdomadaire d'une durée au moins égale à 35 heures et comprenant en principe le dimanche

Détermination du nombre d'heures travaillées sur une base de 35 heures par semaine

Nombre de jours non travaillés :

- Repos hebdomadaire : 2j x 52 semaines = 104 jours
 - Congés annuels 25 jours + 3 jours de la collectivité
 - Jours fériés : 7 jours (forfait hors lundi de pentecôte travaillé)
- Soit un total de 139 jours non travaillés

Nombre de jours dans l'année : 365 jours

Nombre de jours à travailler : 365 – 139 = 226 jours

soit 45,2 semaines

soit 45 semaines à 35 heures/semaine et 1 semaine à 7 heures

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

7. Divers

La trésorerie de Bapaume nous a fait parvenir une demande d'extinction de créances pour deux contribuables ayant une dette de cantine et étant passé en commission de surendettement.

Il vous est demandé d'approuver cette demande

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

8. Délibération Maison des habitants

Il vous est demandé de délibérer sur le montant de participation à la sortie au labiparc de Merlimont : 5 euros pour les habitants de la commune, 10 euros pour les extérieurs.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Il vous est demandé de délibérer sur le montant de participation à la sortie « rando biquettes » : 15 euros tarif unique

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Délibération Livre « Croisilles, une histoire de la Grande Guerre »

Un groupe d'habitants a entrepris l'écriture d'un livre sur Croisilles pendant la Première Guerre mondiale. Il est, à ce jour, prêt à être imprimé.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le fait que la Maison des Habitants sera editrice de cet ouvrage et que son prix de vente sera de 12€.

David Bulcourt précise que le budget de l'opération (qui ne concerne pas exclusivement la vente du livre mais également les opérations liées à sa sortie et actions futures) est de l'ordre de 5000 euros.

Jean-Paul Wissocq demande le détail du budget, quel est le public visé et comment le choix du nombre d'ouvrages a été fait. David Bulcourt précise que cette action s'inscrit dans le budget global de la Maison des Habitants, qu'il y a une certaine attente autour de ce livre.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

La Maison des Habitants organise de nouveau, dans le cadre du festival Agir, une opération de curage des mares. Celle-ci sera encadrée par le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la possibilité de faire une demande de subventions pour mener à bien cette action.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

9. Régie de location de salle

A la demande du Trésor Public, le règlement en régie de location des salles est désormais obligatoire.

Il est demandé au Conseil Municipal de créer cette régie et de nommer Raphaëlle Maggiotto et Brigitte Merlin régisseuses.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

10. Questions diverses

Questions posées par les membres du groupe « Vision Croisilles » :

1/ Vendredi dernier (alors qu'il y avait un brouillard épais) le bus s'est à nouveau garé entre la boulangerie et le Crédit Agricole (idem lundi matin d'ailleurs Monsieur le maire qui arrivait à la même heure à la mairie a théoriquement constaté les faits) avec pour conséquence des jeunes qui traversent la route en courant pour monter dans ce même bus sur un demi-passage pour piéton (suit aux travaux) avec les risques que l'on connaît. Sophie vous avait à plusieurs fois alerté sur le sujet, que comptez vous faire ?

Pour au moins sécuriser les passages pour piétons aux abords des écoles en cette période automnale, nous vous proposons la pose en urgence de panneaux lumineux bleus (comme déjà évoqué) et que la commune d'Ecoust à installé dernièrement par exemple.

Fabien Sellier précise que la question a été transmise à Monsieur Delbé (Directeur de la RRT) qui assure avoir rappelé le circuit à prendre à ses chauffeurs. Monsieur Delbé a précisé qu'il y a également quelques problèmes au niveau du stationnement d'autres véhicules sur le parcours.

Monsieur le Maire précise que la pénurie de chauffeurs n'aide pas à la bonne application de ce qui avait été décidé.

David Bulcourt précise que ces panneaux de signalisation sont en effet intéressants pour la vigilance mais que les contraintes de pose de ces derniers ne sont pas adaptées à la configuration des lieux. Monsieur Chretien émet l'idée d'un passage piéton avec une couleur d'éclairage différenciée. David Bulcourt précise qu'en l'état et en raison de l'installation prochaine de la halle couverte, cela semble compliqué, toutefois idée sera étudiée lors de la construction de la halle avec la possibilité, pourquoi pas, de se servir de la halle à cet effet.

2/ Avec la mise en place de la halle couverte, les vendeurs avec des véhicules comme le rôtisseur ou le fromager pourront ils se garer sur le trottoir devant la halle comme aujourd'hui ou puisque la halle est ouverte sur le devant s'intégrer dans la halle ?

Il est prévu qu'ils puissent entrer dans la halle, la place sera suffisante et les bornes foraines leur permettront d'être alimentés

Autres sujets :

Fabien Sellier informe le Conseil Municipal qu'un projet de fusion des deux écoles suite au prochain départ d'Agnès Roy existe. Cela sera présenté au vote en Conseil d'Ecole avant d'être présenté en Direction Académique. Les Conseils d'école auront lieu les 6 et 12 novembre.

Xavier Chrétien précise que des poubelles pleines débordent au domaine du moulin. Alain Grébert rappelle que les équipes y passent régulièrement et y passeront au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05

Pour mémoire, ce compte rendu n'est pas une retranscription littérale des débats mais une synthèse de la teneur des échanges.